



Conférence du désarmement

Discours prononcé par S.E. Mr. Felix Baumann,
Représentant permanent de la Suisse auprès de la Conférence du désarmement

Genève, le 22 Juin 2021

Monsieur le Président

Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la CD et vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

Nous vous remercions par ailleurs de nous permettre de nous pencher sur le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « programme complet de désarmement ». Celui-ci nous permet d'aborder un large éventail de sujets :

- sur des défis spécifiques en matière de désarmement, notamment dans le domaine des armes conventionnelles ;
- mais aussi sur des considérations plus fondamentales, y compris sur les causes profondes des conflits armés, ou un calendrier complet pour le désarmement.

La portée du point 6 de l'ordre du jour nous permet de réfléchir au-delà des priorités immédiates de la CD - et pas uniquement à des catégories d'armes spécifiques. C'est pourquoi je souhaiterai **aborder aujourd'hui les risques et les défis posés par les nouvelles technologies en matière de sécurité internationale et de non-prolifération, et au rôle que pourrait jouer la CD en la matière.**

Monsieur le Président,

Nous assistons à une évolution rapide dans divers domaines scientifiques et technologiques : nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), automatisation croissante et développement et application de l'intelligence artificielle (IA), avancées révolutionnaires dans les domaines de la

robotique, des nanotechnologies et des sciences des matériaux, y compris la fabrication additive (ou "impression 3-D"), des neurosciences ainsi que de la biotechnologie et du génie génétique.

D'une part, ces développements constituent des avancées à saluer en ce sens qu'ils fournissent de nouveaux outils à même de contribuer aux efforts de désarmement et de la sécurité internationale :

- En favorisant les échanges entre les individus, les institutions et les États, ces technologies peuvent contribuer à **instaurer la confiance**.
- En permettant l'utilisation de nouveaux types de capteurs/détecteurs et de nouvelles capacités de traitement des données, ils ouvrent potentiellement la voie à de **nouvelles méthodes de vérification**.
- De plus, les nouvelles technologies permettent également de créer de **nouveaux types d'outils de gestion crise** : par exemple, les centres d'alerte précoce ou les hotlines de crise, dont l'efficacité est renforcée grâce aux progrès technologiques.

A l'inverse, les rapides développements scientifiques et technologiques soulèvent de **nouveaux défis en matière de désarmement**. De nouveaux types de systèmes d'armes et de munitions se matérialisent. Nous pouvons donc nous attendre à ce que les moyens et la nature de la guerre évoluent en conséquence. Plusieurs tendances sont en effet à constater:

- Une première tendance, qui concerne au premier lieu les pays technologiquement avancés, est le passage de **forces armées focalisées sur des facteurs quantitatifs** - qui a combien de chars ou d'avions - aux aspects qualitatifs - où l'accent est mis sur des capacités avancées très spécifiques.
- Une deuxième tendance porte sur l'émergence de nouveaux types et sphères d'opérations, dans lesquels la dimension cyber, à **l'échange de données, la mise en réseau et le traitement des informations en temps réel jouent un rôle croissant**. La guerre moderne devient plus rapide, plus en réseau, plus précise.
- Une troisième tendance est le **changement du rôle de l'humain** dans la conduite des hostilités, dont la nature évolue - en partie en raison de l'utilisation accrue et améliorée de la technologie des capteurs/détecteurs, de la robotique et de l'autonomie.

Monsieur le Président,

Les rapides développements scientifiques et technologiques offrent de nouvelles opportunités comme ils présentent de **nouveaux défis en matière de désarmement**. De nombreuses questions se posent encore à ces sujets, ainsi que sur la **manière de les aborder dans les processus multilatéraux**. Il semblerait que les structures existantes de maîtrise des armements ont du mal à suivre le rythme de ce changement de grande envergure. Cependant, des processus prometteurs ont déjà été mis en place dans certains domaines, tels que sur les systèmes d'armes autonomes (SALA) ou les défis en matière de cybersécurité.

A notre sens, il pourrait être utile et **opportun que la CD joue un rôle actif** en lien avec certains aspects de ces développements scientifiques et technologiques. A ce sujet, je formulerais les quelques réflexions suivantes :

- Un premier défi auquel nous devons trouver une réponse est de **pouvoir réagir** aux nouveaux développements technologiques en temps utile et de manière adéquate. Nous sommes confrontés à une complexité technique croissante, ainsi qu'à un rythme de développements accéléré. Il en résulte une augmentation sans précédent d'innovations et d'applications concrètes. Le fait même de s'entendre sur les opportunités et les risques des nouvelles technologies, et sur les cas où les mécanismes de maîtrise des armements devraient être activés, accuse inévitablement un retard sur la réalité technologique. Nous devons donc nous demander comment la **CD pourrait anticiper les tendances et les éventuels besoins normatifs**, et comment elle pourrait relever ce défi. A notre sens, une certaine systématique serait nécessaire en la matière, à travers l'établissement d'une structure dédiée à cette question (potentiellement sous la forme d'un rapporteur spécial).
- Un deuxième défi que nous devons relever a trait à la **multiplication des acteurs**. Dans la plupart des cas, les entreprises **technologiques privées et les instituts de recherche** sont les principaux acteurs du progrès technologique. Les forces armées s'approprient ces technologies. Même si elles n'en sont souvent pas à l'origine, elles les intègrent et les utilisent, ce qui en fait des technologies "**à double usage**". Cet aspect soulève une importante question de gouvernance, qui nécessitent non seulement que les États soient impliqués, mais de multiples acteurs privés et non étatiques. Si la CD devait se saisir de tels sujets, ceci soulèverait la question de la participation dans ses travaux de tels acteurs, sachant que les règles en la matière sont très contraignantes. Celles-ci seraient probablement à réévaluer et à repenser.
- Troisièmement, la **CD devrait être capable d'approfondir** les sujets qu'elle identifie comme fournissant des opportunités ou soulevant des défis particuliers, à travers des mécanismes dédiés. Et ceci n'est pas quelque chose de nouveau en soi ou un précédent. Des **structures spécifiques** ont déjà été établies, et il pourrait également être nécessaire de créer de nouvelles structures pour relever des défis techniques spécifiques - je pense ici à **l'effort pluriannuel d'un travail technique structuré** à l'appui de la CD dans le domaine de la vérification du TICE.

Monsieur le Président,

Mes remarques ont pour fonction d'illustrer certains des défis posés par le progrès technologique, et de leurs conséquences. Nous constatons des changements de grande portée, de l'émergence de nouveaux acteurs - tant sur le plan gouvernemental que sur le plan des acteurs privés. Ils ont pour conséquence une imprévisibilité croissante des relations internationales, notamment sur le plan militaire, et l'émergence de nouveaux types d'armes. Il est donc d'autant plus important que la CD puisse contribuer à relever les défis posés par les développement scientifiques et technologiques.

Merci pour votre attention.